

U.G.A.P.E.

UNION GIFFOISE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Siège social : 24 rue des Charmettes - 91190 GIF sur YVETTE

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

REPONSES AUX QUESTIONS FORMULEES AUX CANDIDATS CONCERNANT L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT

Madame, Monsieur,

Les élections municipales constituent un moment important dans la vie de la commune, puisque les habitants sont invités à désigner par leur vote l'équipe à laquelle ils vont exprimer leur soutien et leur confiance.

Il apparaît opportun que ceux qui se présentent au suffrage de leurs concitoyens s'expriment et s'engagent sur des points de leur action future dans le cadre du mandat qu'ils sollicitent de chacun.

Afin d'éclairer les électeurs sur leurs positions et leurs engagements dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les associations de protection de l'environnement désignées ci-dessous, constituées en UNION, préoccupées de la qualité urbanistique et environnementale de notre commune, ont sollicité des candidats leurs réponses sur des propositions précises formulées dans le questionnaire, ci-joint, assorti des commentaires explicatifs de chaque question.

Les réponses des candidats à ces questions sont reprises dans les colonnes **OUI** ou **NON** d'un tableau synthétique, assorties de la lettre **c** de renvoi aux commentaires présentés par le candidat, pour expliquer sa position sur la question en référence.

Il est donc important de se reporter aux fiches des commentaires de chaque candidat pour pleinement apprécier la portée de sa réponse.

Les associations remercient les candidats d'avoir bien voulu répondre, en toute clarté et sincérité, à ces questions.

Elles souhaitent collaborer en liaison étroite avec la municipalité élue dans la poursuite et la mise en œuvre des objectifs proposés.

André LELIÈVRE
Président

Associations constitutives de l'U.G.A.P.E.

Association du quartier des Coudraies
Gif-Environnement
Association des Prés Mouchards
BIP.306

Présidente
Président
Président
Président

Mme DEPOORTERE
Mr. LELIÈVRE
Mr. BLANCHARD
Mr. HEMON

Réponses des Candidats aux élections municipales de Mars 2020
aux Questions de l'UGAPE
(C : voir commentaires du candidat)

		BOURNAT		NOIROT		MONTMOLLIN	
Paysage Urbain		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Q1	Prenez-vous l'engagement de ne pas remettre en cause les dispositions inscrites dans le règlement du PLU révisé de 2017 (sauf Hameaux – question Q3) ?	X c		X		X c	
Q2	Vous engagez-vous, en particulier, à préserver de toute urbanisation, extensions de constructions et empiétements						
a	- les espaces publics, à destination d'intérêt collectif, existants ?	X c		X		X c	
b	- les espaces naturels et boisés ?	X c		X c		X	
c	- les espaces sportifs, de détente et de loisirs ?	X c		X c		X	
d	- interdirez-vous tout stationnement de véhicules, même occasionnel, sur l'allée piétonne du Mail de Chevy , classé en espace paysager.		Xc		Xc	Xc	
Q3	Acceptez-vous de procéder dans le courant de l'année à la modification du PLU permettant d'inclure dans le règlement les dispositions élaborées spécifiquement pour les Hameaux postérieurement à la révision du PLU de 2017 ? (notamment emprises au sol de 20 % + 5 % pour les annexes – largeur minimum de voiries fixée à 3,50 mètres) .	X c		X c		X c	
Q4	a - Assurerez-vous le remplacement systématique des arbres supprimés du domaine public, pour raison de dépérissement ou de sécurité, en meilleur proximité possible de l'arbre enlevé ?	X c		X		X	
	b - Assurerez-vous la compensation des arbres de propriétés privées supprimés, <i>notamment consécutivement à des autorisations de construire ou d'extensions de constructions</i> , sur le domaine privé même, lorsque possible , ou à défaut, en espace disponible le plus proche	X c		X		X	
Q5	Vous engagez-vous à effectuer l'enfouissement des réseaux aériens à l'occasion des réfections des voiries de la vallée comme réalisé dans les quartiers de Chevy et de Belleville ?	X c		X c		X c	
Q6	Suite au refus de vente du terrain par son propriétaire, engagerez-vous toutes démarches utiles auprès des services de l'Etat afin que le reboisement de la partie Giffoise de la carrière de la Gruerie (parcelle BE342) soit reconstitué par son propriétaire, comme le lui impose la loi, à l'issue de son exploitation .	X c		X c			X c
Q7	Accepteriez-vous de procéder à un inventaire précis de la conformité des ralentisseurs installés sur les voiries afin d'éviter d'éventuels dommages aux véhicules (<i>heurts au sol sur ralentisseurs étroits et trop élevés</i>) , ou des risques d'incidents consécutivement à des ralentissements tardifs et intempestifs d'automobilistes, surpris en dernière approche ?	X c		X		X c	
Q8	Soutenez-vous la proposition de réalisation rapide d'un dispositif de transport électrique léger en site propre sur le plateau entre le Christ de Saclay et Satory, en lieu et place de la ligne 18 du métro express envisagé à perspective de 2030 ?		X c	X c			X c

Préambule : La démagogie n'étant pas une vertu, les réponses apportées prennent en compte la pertinence de la proposition, son caractère d'intérêt général et la capacité à être réalisée techniquement et financièrement.

Q1 - Les dispositions du PLU, élaborées et validées par la municipalité, ont vocation à perdurer pour maintenir la qualité urbaine et paysagère de Gif. Sont d'ailleurs intégrées dans le PLU des dispositions issues des règlements des ASL de Chevry ou de l'ASA de la Hacquinrière. Il faut rappeler que le maire a été à l'origine de l'intégration de Gif dans le Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, ce qui est aussi une garantie.

Il faut cependant indiquer que des ajustements peuvent être justifiés sans remettre en cause le fond, ce qui est d'ailleurs votre souhait dans la question 3.

Q2 - a) b) c) Nous avons contribué à la préservation de ces espaces à travers différents classements. Cela sera poursuivi. Il faut rappeler que 18 hectares de bois ont été acquis lors du mandat et des espaces classés en Ligue de Protection d'Oiseaux.

Q2 - d) Le stationnement est interdit sur le mail de Chevry. Les dérogations occasionnelles (4 à 6 par an) sont liées à des animations notamment des brocantes dont les exposants sont à 80 % Giffois ou encore le loto du Lions Club qui redistribue les recettes à des associations sociales de la ville.

Q3 - Une révision du PLU sera lancée et les mesures concernant les hameaux ont vocation à être intégrées. Vos propositions sont concordantes avec celles de l'Adevy (quartier Vatonne) qui est concernée par le hameau de la Févrie. Elles ont fait l'objet d'un accord de principe et seront intégrées dans le futur PLU.

Q4 - a) C'est le cas à ce jour. Il faut rappeler que dans le quartier de Moulon, plus de 3 000 arbres ont été plantés.

Q4 - b) Cela est fait, sauf en cas d'impossibilité avérée.

Q5 - Cet engagement est respecté. La preuve, à l'occasion de la réfection complète de la rue de la Gruerie prévue au printemps 2020, tous les réseaux aériens seront enfouis. Cela a aussi été réalisé lors des réfections de la rue du Bel Air et des chemins de la Corniche et de la Plaine à Belleville.

Q6 - Notre position n'a pas changé. L'Etat doit d'abord faire respecter ses décisions auprès du propriétaire. Ensuite, la commune examinera l'acquisition et la réhabilitation du site. Les derniers contacts avec le propriétaire nous permettent de dire qu'à ce jour, il n'est pas vendeur.

Q7 - Les ralentisseurs sont conformes et signalés. Si, à vos yeux, certains posent problème, nous vous invitons à nous les signaler. Il s'agit du moyen le plus efficace pour réduire la vitesse et limiter la circulation de transit, souhait de nos concitoyens.

Q8 - La ligne 18 du Grand Paris Express est un projet de l'Etat. Soyons clairs : le projet est à ce jour irréversible puisque les opérations ont débuté à Massy et que des marchés sont signés. Le tronçon Orsay/Massy/Christ de Saclay sera livré en 2027. Contrairement à vos dires, la circulation de la RD 306 s'est fluidifiée avec la suppression du rond-point à Saint-Aubin.

Q9 - a) b) c) L'éclairage de la Cote de Belle-Image, en particulier du trottoir sis sur la droite en montant, entre la route de Châteaufort et le carrefour de la Croix Audierne, est insuffisant. Un renforcement est prévu très prochainement.

L'éclairage du cheminement piétons n'est pas prévu en raison de la très faible fréquentation nocturne, d'où le renforcement sur l'autre côté de la chaussée. Ce cheminement sera rénové dans les prochains mois.

Le passage piétons fait d'ores et déjà l'objet d'un éclairage renforcé.

Q10 - a) b) c) Notre position sur les nuisances aériennes de Toussus s'est concrétisée par un courrier reprenant exactement les propositions que vous défendez, adressé au représentant de l'Etat et aux maires des communes concernées.

Q11 - Les nuisances, liées au trafic aérien de l'aéroport d'Orly, ont été plus conséquentes ces deux dernières années en raison de travaux importants sur les pistes. La situation s'est rétablie depuis quelques mois. Toutefois, la ville a adhéré à l'association DRAPO (plus de 40 communes membres) afin de pouvoir défendre davantage ses intérêts. Je rappelle que les habitants et votre association ont la possibilité de saisir également la Maison de l'Environnement de l'Aéroport en fonction des nuisances constatées.

Q12 - a) b) c) Cela est déjà fait régulièrement. Exemples récents : la mise en œuvre en zone 20 dans les allées de Chevry ou dans certains quartiers de la vallée, la préparation de la réfection de la rue de la Gruerie avec les riverains, les aménagements de la rue

Vatonne avec l'ADEVY, la rénovation des chemins de la plaine et de la Corniche à Belleville, ... Les représentants d'associations agréées ou non sont d'une façon générale conviés. Une réunion annuelle se tient d'ailleurs avec lesdites associations et à leur demande quand elles le souhaitent.

La commission municipale Urbanisme, comme les autres, fonctionne avec les élus. Cependant, en raison de la spécificité de l'urbanisme, les associations ont toujours été associées aux travaux dans le cadre d'une commission extra-municipale ; cela a d'ailleurs été le cas pour préparer la réglementation concernant les hameaux évoqués dans la Q3 et réviser le PLU.